

Retraite : le relevé de situation individuelle désormais en ligne

Jusqu'ici, chaque année, une génération de Français recevait un relevé de leurs droits acquis à la retraite par courrier.

Depuis le 1^{er} janvier, toute personne, quel que soit son âge et son statut (salarié, fonctionnaire, agriculteur, indépendant...), peut connaître en quelques clics ses droits (en trimestres ou en points) à la retraite de base (Cnav, CCMSA, RSI...) et à la retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC...).

Pour cela, elle doit se connecter sur le site lassuranceretraite.fr de la Sécurité Sociale ou sur celui de son régime de retraite.

Après s'être inscrit en ligne, l'assuré entre son numéro de Sécurité et le mot de passe qu'il a reçu à la suite de son inscription. Il obtient son relevé de situation ou au pire, par e-mail, dans les 24 heures.

S'il veut connaître le montant futur de sa retraite, il peut cliquer le lien menant au site marel.fr, entrer les éléments de son relevé de situation et bénéficier d'une simulation.